



LA PETITE FOURMI DE FEU

*Tous ensemble
arrêtons sa progression*



*J'aime mon île
je la
protège*



LA PETITE FOURMI DE FEU

Tous ensemble arrêtons sa progression



J'aime mon île je la protège

La petite fourmi de feu (PFF) est un danger

- Provoque une piqûre fortement douloureuse, peut provoquer des allergies graves (chocs anaphylactiques) chez les tout-petits et personnes âgées.
- Rend les animaux aveugles.
- Diminue et altère la qualité de vie des habitants en zone infestée.
- Rend difficile l'exploitation des cultures et diminue la qualité des récoltes.
- Peut influencer le prix de vente des terrains infestés.

Comment la reconnaître?

- Fourmi orange pâle.
- Taille très petite environ 1,5mm pour les ouvrières et 4.5mm pour les reines.
- Déplacement très lent.
- Pas de fourmilières clairement identifiables mais plutôt une multitude de nids invisibles.
- Souvent présente dans les milieux ombragés et humides.



TAILLE RÉELLE

Comment la détecter ?

Laisser un bâtonnet enduit de beurre de cacahuète 30 minutes dans des endroits à l'abri du soleil, du vent, de la pluie et des animaux domestiques. Puis mettez le bâtonnet dans un sac plastique hermétique et transparent pour prendre le temps de l'identifier sans vous faire piquer.
En cas de doute, déposer le à la DIREN ou au SDR de Moorea

Comment éviter sa propagation ?

La PFF est principalement dispersée par l'homme, à travers les déchets verts, encombrants, pots de fleurs, terres de déblai/remblai engins.

- 1 Vérifier régulièrement la présence de PFF dans votre jardin selon la méthode décrite. (Cf. Comment la détecter ?)
- 2 Ne déplacez pas de matériaux et de végétaux provenant de zones infestées, surtout vers une zone ou une île indemne.
- 3 Inspecter minutieusement tout apport de matière végétale.
- 4 Traiter votre terrain s'il est infesté avec les produits adéquats. (Cf. Comment traiter ?)





Comment traiter ?

- Lutte chimique sous forme d'appâts à effet retard : Fipronil
Acide borique, S-Methoprène.
- Traitement conseillé en période sèche, par beau temps, et en même temps que mes voisins pour plus d'efficacité.
- Minimum 5 par an, espacés de 6 à 8 semaines.

POUR PLUS D'INFORMATION

Direction de l'Environnement
www.environnement.pf

Par téléphone : (+689) 47 66 66

Cellule de veille : (+689) 74 68 72

invasives@environnement.gov.pf

Service du Développement Rural

Cellule Bio sécurité : (+689) 54 45 86

www.biosecurite.gov.pf

Carte des lieux infestés

www.environnement.pf/CartoDiren/mapdiren.html